



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

30 mai 2016

L'AMF annonce la création d'une division Fintech, innovation et compétitivité et la nomination de Franck Guider à sa tête

Dans un contexte de mutation des modes de consommation accélérée par l'innovation technologique et l'internationalisation des services financiers, l'AMF se mobilise et crée une division dédiée à compter du 1er juin. Sous la direction de Franck Guider, la division Fintech, Innovation et compétitivité (FIC) aura pour objectif d'analyser les innovations en cours dans le secteur des services d'investissement, et d'identifier les enjeux en matière de compétitivité et de régulation.



Le secteur des services financiers a vu, ces toutes dernières années, l'intensification de la concurrence mondiale, l'essor de nouveaux acteurs et la multiplication des offres digitales proposées aux épargnants. Tenant compte de la mutation des modes de consommation à l'œuvre et dans un souci de compétitivité de la place financière, l'Autorité des marchés financiers a décidé de créer à compter du 1er juin une division Fintech, innovation et compétitivité (FIC) au sein de la Direction de Régulation et des affaires internationales (DRAI). Cette division aura pour objectif d'identifier les sujets de compétitivité et d'innovation importants et nécessitant un positionnement du régulateur, en France comme à l'international.

Cette nouvelle division aura pour mission d'analyser les opportunités et les nouvelles formes de risques auquel le régulateur et potentiellement les investisseurs doivent faire face. Impliquée dans les débats européens, elle devra évaluer la nécessité d'adapter la réglementation, ou la doctrine de l'AMF, tout en maintenant un haut niveau de protection pour les investisseurs. La division FIC s'impliquera ainsi dans les sujets de place en matière de compétitivité à l'international. Elle animera une filière " Fintech " qui réunira des experts appartenant à différentes directions de l'AMF pour les sujets liés aux innovations technologiques. La division FIC pilotera par ailleurs pour l'AMF la démarche commune annoncée avec l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour coordonner l'action des deux autorités en matière d'accueil et de régulation des projets innovants.

La direction de la division Fintech, innovation et compétitivité sera confiée à Franck Guiader. Franck Guiader démarre sa carrière en 2001 au sein de la banque Lazard où il participe à des mandats de restructuration et de conseil aux gouvernements. Il rejoint ensuite BNP Paribas où il se voit confier le développement des produits d'investissement et de mandats de gestion d'un portefeuille de clients institutionnels, puis le groupe Euronext. En décembre 2011, Franck rejoint la Direction de la régulation et des affaires internationales de l'AMF au sein de division " Régulation de la gestion d'actifs ", dont il devient directeur en février 2015. Franck est diplômé du Magistère Banque Finance et d'un Master II de Techniques financières de l'Université Panthéon Assas. Il est aussi diplômé de Neoma Business School et enseigne la réglementation financière européenne à l'Université Panthéon Sorbonne et à l'Institut de Haute Finance.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org.


Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Christèle Fradin - Tél : +33 (0)1 53 45 60 29 ou +33 (0)1 53 45 60 28

Mots clés

NOMINATION

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

16 janvier 2025

Résilience opérationnelle - L'AMF applique les orientations révisées de l'ESMA sur la coopération de surveillance et l'échange d'informations dans le cadre du Digital...



ACTUALITÉ

INNOVATION

16 janvier 2025

L'AMF récompensée par INATBA pour son approche innovante en matière de régulation des actifs numériques



FORMULAIRE / DÉCLARATION

GESTION D'ACTIFS

13 janvier 2025

DORA - Notification d'incident et cybermenace - formulaires et déclarations



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02